

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Consultation n°9259 – Accord-cadre à marchés subséquents concernant des travaux neufs et de rénovation du bâtiment sur les sites de la Base de Défense de Brest-Lorient (hors sites hautement protégés)

1. Identification de l'acheteur

SID Atlantique
BCRM de Brest
CC16
Brest cedex 9

Mail : sid-atlantique-sd-ac-bam-sect-maint.contact.fct@intradef.gouv.fr



N° d'enregistrement (SIRET): 13000190200308

Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs.

2. Présentation de l'accord-cadre

Le présent accord-cadre concerne la réalisation de travaux neufs et de rénovation du bâtiment : gros œuvre, second œuvre, électricité (hors HT), plomberie et CVC sur les tous les sites de la Base de défense de Brest-Lorient (hors sites hautement protégés).

Le présent accord-cadre ne comprend pas :

- Les travaux de toitures, bardages et ITE,
- Les travaux de VRD et aménagements extérieurs.

Le titulaire doit être en mesure de réaliser la coordination et la conduite des chantiers tous corps d'état.

Dans le cadre des marchés subséquents, les travaux pourront nécessiter des interventions en sous-section 3.

Les travaux peuvent être exécutés sur l'ensemble de la Base de Défense de Brest-Lorient, y compris en Zones de Défense Haute Sensibilité (ZDHS) avec des obligations de Contrôle Primaire pour l'ensemble du personnel souhaitant entrer sur site.

Le contrôle primaire des personnes physiques sera sollicité par l'autorité contractante après notification du marché et avant l'exécution de celui-ci.

2.1 Caractéristiques principales

- ✓ Type de marché : **Travaux**
- ✓ Le présent accord-cadre est **multi-attributaires**.

- ✓ Principaux codes CPV :

Codes CPV	Lieu d'exécution et/ou de livraison	Installations concernées	Variantes autorisées
4531000-3 – Travaux d'équipement électrique 45330000-9 – Travaux de plomberie 45331000-6 – Travaux d'installation de matériel de chauffage, de ventilation et de climatisation 45421146-9 – Mise en place de plafonds suspendus 45440000-3 – Travaux de peinture et de vitrerie 45432000-4 – Travaux de pose de revêtement de sols et de murs et pose de papiers peints. 45262522-6 – Travaux de maçonnerie 45410000-4 – Travaux de plâtrerie	Brest-Landivisiau-Lanvéoc-Lorient	• Sur l'ensemble des sites placés sous la responsabilité du SID-ATL, • Aux Ateliers Industriels de l'Aéronautique (AIA) Bretagne, • Au Musée de la Marine de Brest • Au Cercle de la Base de Défense Brest-Lorient, dans le département du Finistère (29) et du Morbihan (56) (hors sites hautement protégés) ainsi que sur le site de Saint Agathon (22).	Non

- ✓ L'accord-cadre ne comporte pas de tranches.

2.2 Durée de l'accord-cadre

La durée initiale est de **24** mois, reconductible **5** fois par tacite reconduction. Chaque reconduction ayant une durée de **12** mois. La durée maximale du marché ne pouvant excéder **84** mois.

2.3 Montants de l'accord-cadre

Montant minimum	Montant maximum sur la durée maximale de l'accord-cadre (7 ans)
Sans minimum	60 000 000 € H.T

Une fois le montant maximum atteint, l'accord-cadre n'est plus valide et la notification des bons de commande cessera.

2.4 Modalités essentielles de financement et de paiement

- ✓ Il sera fait application des dispositions des articles R.2391-1 à R.2391-28 du code de la commande publique.
- ✓ Le financement est assuré exclusivement par des ressources budgétaires de l'État. Le contrat ne s'inscrit pas dans un projet/programme financé par les fonds de l'Union européenne.
- ✓ Il est prévu une avance.

- ✓ Le paiement sera effectué par projet de décompte.
- ✓ Le délai global de paiement des acomptes et du solde ne peut excéder trente (30) jours.
- ✓ Forme des prix : mixtes
- ✓ Modalité de variation des prix : fermes et actualisables ou révisables en fonction de la durée du marché subséquent.

2.5 Cautionnement et garanties exigées

Il n'est pas prévu de retenue de garantie.

Le détail des garanties exigées figure dans le CCAP (Cahier des Clauses Administratives Particulières).

2.6 Conditions de participation

- ✓ **Situation propre** : Critères relatifs à la situation personnelle d'opérateurs économiques (susceptibles d'entraîner leur exclusion), y compris exigences relatives à leur inscription à un registre professionnel ou du commerce.

Renseignement et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies :

- Candidature sous forme simplifiée – document Unique de Marché Européen (DUME). En remplacement des formulaires DC1 et DC2, les candidats peuvent présenter leur candidature sous la forme d'un document unique de marché européen (DUME) établi conformément au modèle fixé par le règlement d'exécution 2016/07 de la Commission européenne du 5 Janvier 2016 et disponible sur <http://dume.choruspro.gouv.fr>.
Candidature hors Dume : Les candidats fourniront impérativement les formulaires de déclaration suivants ou leurs équivalents : DC1 (lettre de candidature-habilitation du mandataire par ses cotraitants), DC2 déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement).
- Formulaire téléchargeables à partir du lien www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-candidat
- Inscription à un registre professionnel ou du commerce : extrait Kbis de moins de 3 mois
- Document(s) attestant des pouvoirs des personnes habilitées à engager le candidat
- Présentation générale du titulaire ou du groupement

- ✓ **Capacité technique et professionnelle** : Critères relatifs à la capacité technique et/ou professionnelle d'opérateurs économiques (susceptibles d'entraîner leur exclusion).

Renseignement et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies :

- Présentation d'une liste de références de travaux en rapport avec l'objet de l'accord-cadre. Chaque référence devra mettre en évidence l'une, voire plusieurs, des compétences suivantes :
 - ✓ Conduite et/ou coordination de chantiers tous corps d'état ;
 - ✓ Réalisation de travaux de démolition, gros-œuvre, maçonnerie ;
 - ✓ Réalisation de travaux de plâtrerie, plafonds suspendus, cloisons légères, isolation intérieure ;
 - ✓ Réalisation de travaux de menuiseries extérieures, menuiseries intérieures, métallerie, ferronnerie ;
 - ✓ Réalisation de travaux de revêtements muraux, revêtements de sols, peinture ;
 - ✓ Réalisation de travaux de plomberie, chauffage, ventilation et climatisation ;
 - ✓ Réalisation de travaux d'électricité (BT).

Le pouvoir adjudicateur dans ce cas précise que la preuve de la capacité du candidat peut être apportée par tout moyen, notamment par des certificats d'identité professionnelle ou des références de prestations attestant de la compétence de l'opérateur économique à réaliser la prestation pour laquelle il se porte candidat.

Le pouvoir adjudicateur acceptera toutefois d'autres preuves de mesures équivalentes de la garantie de la qualité produite par les candidats, si ceux-ci n'ont pas accès à ces certificats ou n'ont aucune possibilité de les obtenir dans les délais fixés.

Le candidat doit préciser s'il s'appuie sur un cotraitant ou un sous-traitant pour apporter la preuve de sa capacité. S'il a pour projet de recourir à la sous-traitance, il devra détailler les prestations envisagées en joignant un projet de DC4 complété, accompagné des justificatifs pour les qualifications demandées. Le DC4 est transmis à titre de projet uniquement. Les mentions relatives au paiement direct du sous-traitant, y compris la caution bancaire, ne sont pas à renseigner à ce stade de la procédure.

Nota 1 : [La fiche d'autocontrôle en pièce jointe n°2](#) devra être complétée et retournée avec la candidature. Le candidat doit respecter la hiérarchisation des dossiers pour présenter sa candidature.

2.7 Forme juridique

Conformément aux articles R. 2342-12 à 14 et R. 2351-7 du Décret 2018-1075 du 03.12.2018, les candidats doivent indiquer dans leur dossier de candidature s'ils se présentent en tant que candidat individuel ou en tant que groupement d'opérateurs économiques. La forme du groupement n'est pas imposée. Toutefois, si le candidat souhaite se présenter sous la forme d'un groupement conjoint, le mandataire sera solidaire de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles à l'égard du pouvoir adjudicateur pour l'exécution de la totalité du marché.

Conformément à l'article R. 2342-12 du code de la commande publique, les candidats ont la possibilité de modifier la composition des groupements et d'en constituer de nouveaux entre la remise des candidatures et la remise des offres initiales ou, le cas échéant, lorsque les circonstances liées à la complexité des spécifications le justifient, jusqu'au terme de la négociation.

Conformément à l'article R. 2342-15 du code de la commande publique l'acheteur peut exiger que certaines tâches essentielles soient effectuées par l'un des membres du groupement. De par leur technicité, les tâches suivantes sont considérées comme essentielles pour la bonne exécution des travaux :

- Conduite et/ou coordination de chantiers tous corps d'état ;
 - Réalisation de travaux de gros œuvre ;
 - Réalisation de travaux de menuiseries extérieures.
- Réalisation de travaux de plomberie, chauffage, ventilation et climatisation ;
- Réalisation de travaux d'électricité (BT)
 -

2.8 Conditions d'attribution

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères ci-dessous :

CRITERES	PONDERATION
PRIX	20 %
VALEUR TECHNIQUE	80 %

Les éléments d'appréciation seront détaillés dans le Règlement de consultation.

Les critères de jugement des offres prévus ne sont pas applicables aux futurs marchés subséquents. L'acheteur précisera dans le Règlement de Consultation de chaque marché subséquent, les critères retenus et leurs pondérations.

3. Présentation de la procédure

3.1 Caractéristiques principales

- ✓ Type de procédure : Marché négocié avec mise en concurrence
- ✓ Code de la commande publique : Livre III
- ✓ Cette consultation est un appel à candidature. Cette procédure est une procédure restreinte réalisée en 2 étapes :
 - 1 phase candidature
 - 1 phase offre

Lors de la phase candidature, les candidats ne doivent pas remettre d'offre. A l'issue de l'étape de candidature, seuls les candidats admis à soumissionner seront invités à remettre une offre. Celle-ci devra être déposée sur la Place avant la date qui sera indiquée dans la lettre de consultation.

3.2 Informations relatives à la négociation

Le pouvoir adjudicateur négocie avec les soumissionnaires les offres initiales et toutes les offres ultérieures, à l'exception des offres finales. Cependant, sous réserve d'offres de qualité suffisante, le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'attribuer sur la base des offres initiales. Dans ce cas, ces dernières seront considérées comme offres finales. En cas de négociation, celle-ci se fera, si nécessaire, en plusieurs étapes.

3.3 Autres informations relatives à la procédure

- ✓ La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC.
- ✓ Le délai de validité des offres est de 180 jours à compter de la remise des plis.
- ✓ Les candidatures et les offres seront entièrement rédigées ou traduites en langue française ainsi que tous les documents associés
- ✓ L'unité monétaire utilisée est l'euro.

4. Spécifications propres aux marchés de défense ou de sécurité

Conformément aux dispositions de l'article 5.3.2.1 de l'arrêté du 09 août 2021 portant approbation de l'instruction générale interministérielle n° 1300 sur la protection du secret de la défense nationale, le marché est qualifié de **contrat sensible**.

Après notification du marché et avant l'exécution de celui-ci une enquête administrative de la personne morale (EAPM), voir ci-dessous sera sollicité par l'autorité contractante.

Une enquête administrative de la personne morale peut être sollicitée par l'autorité contractante, sur la base des éléments fournis dans le cadre du marché. Cette enquête est conclue par un avis de la DRSD. À la fin du jugement des offres, le candidat dont l'offre a été retenue ne pourra se voir attribuer le marché que si l'enquête est conclue par un avis favorable. En cas d'avis défavorable, le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'attribuer le marché au premier candidat mieux disant ayant reçu un avis favorable.

Au titre de l'enquête administrative de la personne morale, tous les candidats (habilités ou non) devront impérativement joindre à leur dossier de candidature, sous peine de voir leur candidature rejetée, la [pièce-jointe n°3](#) "Protection du secret identification des établissements" (téléchargeable sur PLACE dans la rubrique "Avis de Publicité : fichier joint avis complémentaire en ligne). Une fois remplie, cette annexe devient Diffusion Restreinte".

Ainsi, vous devez envoyer cette annexe :

Par ACID

Lors de la création de la clé ACID, veillez à :
- Suivre la procédure d'obtention des clés ACID
- Indiquer les personnes du SID Atlantique habilitées à ouvrir votre fichier :
Claire LE SAUX, Delphine TARRAIN-FALLON
(Voir en [pièce-jointe n°4](#) les clés ACID et la procédure d'obtention des clés ACID)

Par ZED (conteneur chiffré) :

Sur PLACE, en conteneur chiffré via le logiciel ZED! ENTREPRISE. Le soumissionnaire devra transmettre le mot de passe d'ouverture du conteneur à l'adresse mail suivante :
sid-atlantique-sd-ac-bam-sect-maint.contact.fct@intradef.gouv.fr

Le conteneur (déposé sur PLACE) et le mot de passe (transmis sur l'adresse mail) devront être déposés de manière concomitante avant la date et l'heure de remise des candidatures.

Le soumissionnaire est invité à se doter de la solution **ZED! ENTREPRISE (version certifiée par l'ANSSI)** s'il n'a pas ACID.

Attention, l'acheteur ne pourra pas ouvrir les conteneurs cryptés ZED! FREE.

Par courrier :

Sur CD-Rom ou Clef USB par courrier postal, à l'adresse ci-dessous indiquée :

- Soit envoyé par La Poste en recommandé avec accusé de réception, à l'adresse indiquée ci-après :

SID Atlantique
Sous-direction achats, exécution budgétaire et comptabilité (SD-AEBC) – Bureau Achats Métiers (BAM)

BCRM de Brest – CC 16
29240 Brest Cedex 09

- Soit remis par transporteur ou contre récépissé tous les jours ouvrés en se présentant à l'adresse suivant :

SID Atlantique – BAM/AAI
Porte de Mesdoun
15 bis Avenue de l'Ecole Navale
29200 BREST

Le pli contiendra une enveloppe intérieure dans laquelle sera inséré l'annexe de protection du secret. Cette enveloppe portera la mention suivante "**Ne pas ouvrir**" suivi de l'adresse du SID Atlantique indiqué ci-dessus, de l'objet de l'accord-cadre et du numéro d'appel d'offre, du lot concerné si la consultation est allotie, et du nom et adresse du soumissionnaire.

Lors de la remise des candidatures, c'est la date de réception la plus tardive des deux envois (PLACE pour les documents non protégés et courrier postal pour les documents DR) qui sera prise en compte.

Dans le cadre des articles R. 2342-7 et R. 2342-8 du Décret 2018-1075 du 03/12/2018, il est précisé que la présente procédure est réservée aux opérateurs économiques européens.

5. Voies et délais de recours

Cette consultation peut faire l'objet d'un référé avant la conclusion du contrat dans les conditions définies à l'article L5511 du code de justice administrative. De plus, à l'issue de la notification du marché, un recours en plein contentieux pourra être exercé contre ce dernier dans les deux mois suivant la publication de l'avis d'attribution. Cette requête peut le cas échéant être accompagnée d'un référé suspension sur le fondement des dispositions de l'article L5211 du code de justice administrative.

Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Rennes
N° d'enregistrement (SIRET) : 17350005900014
Adresse : Hôtel Bizien – 3 contour de la Motte – CC 44416 – 35044 Rennes cedex
Téléphone : 02.99.63.56.84
Adresse électronique: greffe.ta-rennes@juradm.fr
URL : <http://www.ta-rennes.juradm.fr>

6. Communication

Cette consultation est dématérialisée.

Les documents composant le dossier de consultation des entreprises (DCE) doivent être téléchargés à l'adresse suivante : www.marches-publics.gouv.fr (à l'exception de ceux non diffusables via PLACE).

Les candidats peuvent via ce site poser des questions sur le DCE.

Les candidats devront répondre par voie électronique en déposant une offre dématérialisée (un certificat numérique (RGS* ou ** conditions de sécurité équivalentes) délivré par un organisme agréé est nécessaire pour ce mode de transmission). Les documents sont à transmettre dans un fichier zip via la Plateforme des Achats de L'Etat (PLACE).

L'attention des candidats est attirée sur le fait que la ou les adresses de messageries communiquées dans le formulaire DC1, feront foi pour la transmission de l'ensemble des documents dans le cadre de la présente procédure. Il appartient au candidat de relever son courrier électronique régulièrement. La responsabilité du pouvoir adjudicateur ne saurait être recherchée si le candidat a communiqué une adresse erronée ou s'il n'a pas consulté ses messages en temps utiles.

En cas de difficultés sur la PLACE, un service de support téléphonique est également mis à disposition des entreprises souhaitant soumissionner aux marchés publics.

7. Informations complémentaires

Conformément à l'article R. 2393-24 du Décret 2018-1075 du 03.12.2018, chaque sous-traitant devra être soumis à l'acceptation du Pouvoir Adjudicateur (projet de DC4 à transmettre + qualifications du sous-traitant). Celui-ci se réserve le droit de rejeter la demande de sous-traitance dans les cas prévus aux articles R. 2393-21 et R. 2393-22 dudit Décret.

La Base Navale de Brest-Lorient est une zone militaire dont l'accès est réglementé.
